

**RAPPORT**

**D'ACTIVITE**

**2009**

# Sommaire

<b>1. Financement d'établissements et de services spécialisés .....</b>	<b>3</b>
1.1 Projets reçus	
<i>Projets d'établissements</i>	
<i>Projets de services</i>	
1.2 Projets soutenus	
a. <i>Répartition des subventions accordées par type d'établissements</i>	
b. <i>Quelques établissements soutenus en 2009</i>	
c. <i>Répartition des subventions accordées par type de services</i>	
d. <i>Quelques projets de services soutenus en 2009</i>	
e. <i>Places d'accueil ayant fait l'objet de réservation prioritaire par type d'établissements et de public</i>	
<b>2. Services en direction des personnes handicapées et de leurs familles .....</b>	<b>13</b>
2.1 Recherche de place en établissement ou service spécialisé	
2.2 Résultats obtenus en matière de solution d'accueil en établissement spécialisé	
<i>Nombre d'admission en établissements réalisées par année de 1999 à 2009</i>	
2.3 Information et orientation des personnes handicapées et de leurs familles	
<b>3. Orientation scolaire et professionnelle - Formation et Accès à l'emploi .....</b>	<b>17</b>
<b>4. Pôle d'information, d'échanges, de conseils et d'expertise .....</b>	<b>18</b>
4.1 Formation professionnelle continue : un développement de l'offre en direction des entreprises	
4.2 Des partenariats concrets	
4.3 Publications	
4.4 Le suivi des projets soutenus, une occasion de préparer l'avenir	
4.5 Mieux faire connaître les actions de l'association	
<b>5. Administration .....</b>	<b>23</b>

# 1. Financement d'établissements et de services spécialisés

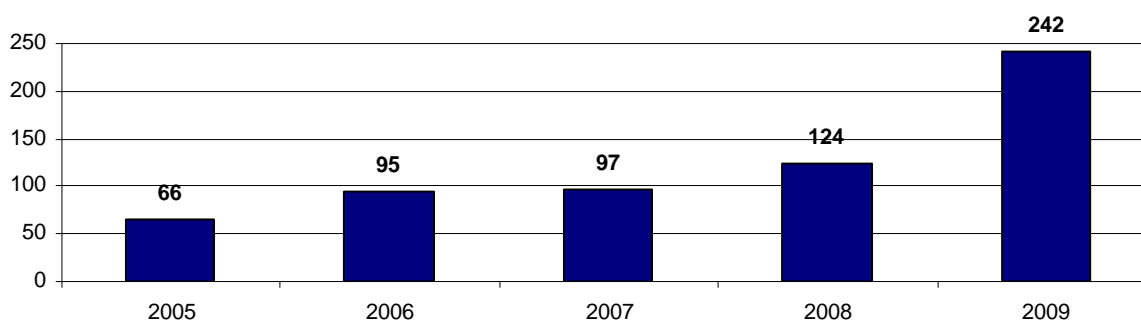
L'aide financière des membres adhérents (groupes de protection sociale, mutuelles, Entreprises et comités d'entreprise) est destinée à la création, à la rénovation ou à l'équipement d'établissements ainsi qu'au développement de services améliorant la vie quotidienne des personnes handicapées et de leurs familles.

## Une augmentation des projets reçus

En 2009, le lancement de l'**appel à projet « Accueil, vie sociale et autonomie des personnes handicapées »** a permis de mieux faire connaître l'action des membres du CCAH auprès des différents acteurs du secteur : organismes gestionnaires, associations représentatives des personnes handicapées, institutionnels, etc.

Le nombre de projets reçus en 2009, en augmentation de 95% par rapport à l'année 2008, témoigne du succès de cette opération.

Evolution du nombre de projets reçus au cours des 5 dernières années



L'analyse du type des projets reçus vient corroborer certaines tendances nationales :

- La médicalisation des structures médico-sociales : la création d'établissements médico-sociaux, tels que Foyers d'Accueil Médicalisés ou Maisons d'Accueil Spécialisées, reflète une préoccupation accrue des associations et des organismes de tutelles concernant l'accompagnement du vieillissement et de la grande dépendance des personnes handicapées.
- L'augmentation du nombre de projets de services reçus en 2009 (34 % des projets) va dans le sens d'une prise en compte toujours plus globale de la personne handicapée et d'une meilleure intégration en milieu ordinaire préconisées par la loi du 11 février 2005.

## Une participation financière en constante augmentation

Entre 2008 et 2009, le montant total des subventions accordées par les membres adhérents du CCAH est passé de 8.042.905 € à 9.313.018 €. Cette augmentation de 16% confirme une implication toujours plus importante des membres adhérents du CCAH dans l'accueil et l'accompagnement des personnes handicapées, quels que soient leur âge, leur origine géographique et le type de handicap.

Pour la première fois en 2009, les membres adhérents ont soutenu la création de complexes médico-sociaux proposant des types variés d'accompagnement (FAM, MAS, Foyer de vie, etc.). Au sein de ces structures, la personne est accueillie et accompagnée selon l'évolution de ses pathologies et de son niveau de dépendance.

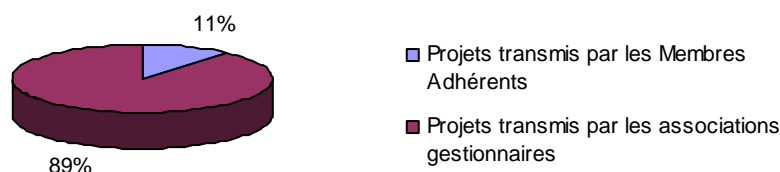
## 1.1 Projets reçus

En 2009, le CCAH a reçu 242 projets.

Les dossiers de demande d'aide financière sont envoyés au CCAH par :

- ✂ des associations à la recherche d'un financement,
- ✂ un ou plusieurs Membres Adhérents, sollicités directement par une association, et demandant une étude spécifique.

Répartition des projets reçus

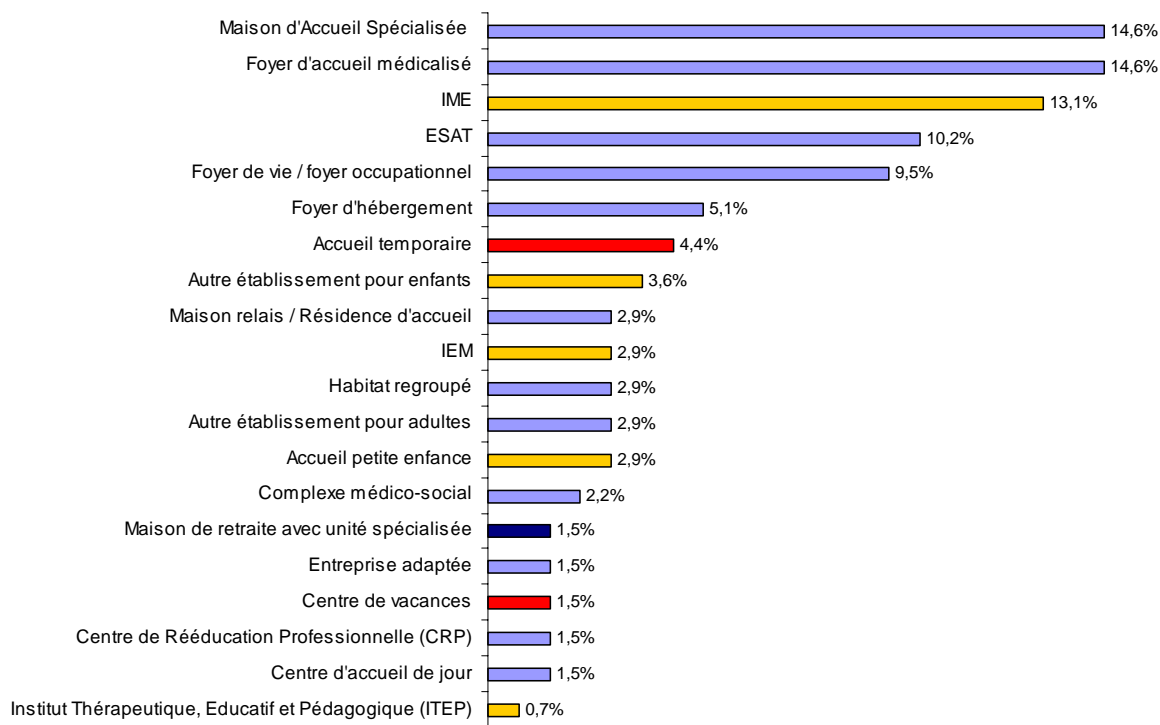


Parmi ces 242 projets, 35 ont été refusés après une étude de la demande.

Les 207 projets recevables, pour lesquels il a été demandé un dossier plus complet, se répartissent en deux catégories : 137 projets d'établissements et 70 projets de services.

### Projets d'établissements

Répartition des projets d'établissements reçus en 2009 par type de structure (137)

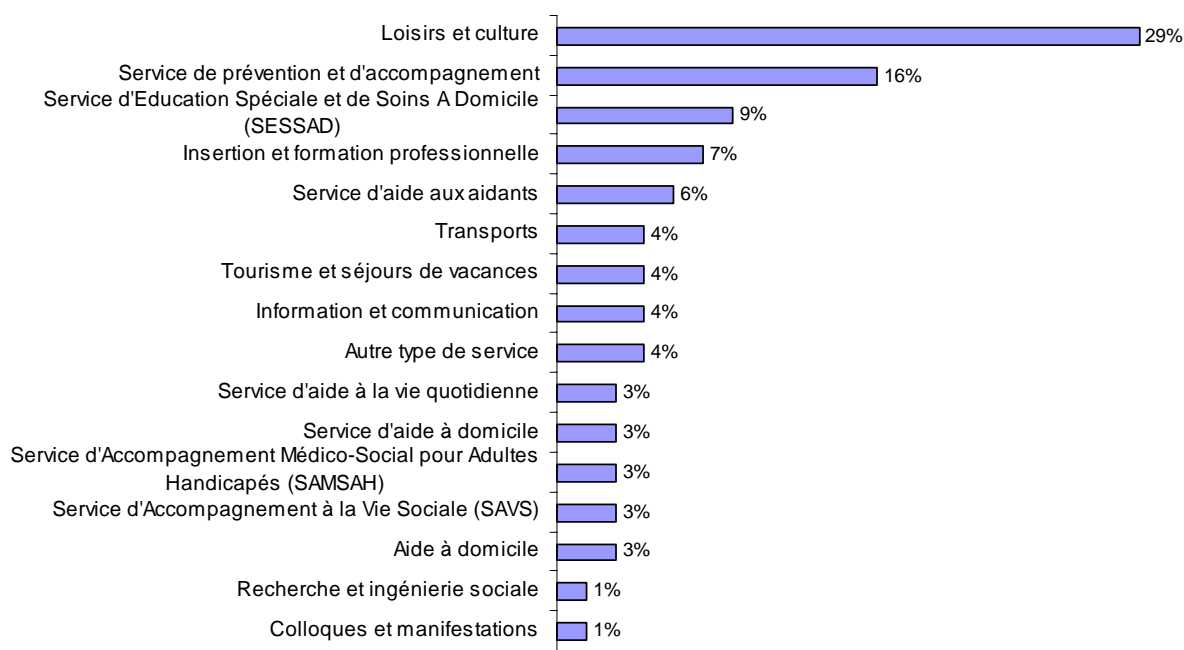


Etablissements pour :

- Enfants
- Adultes et personnes handicapées vieillissantes
- Personnes handicapées vieillissantes et âgées
- Tous

## Projets de services

### Répartition des projets de services reçus en 2009 par secteur (70)



## 1.2 Projets soutenus

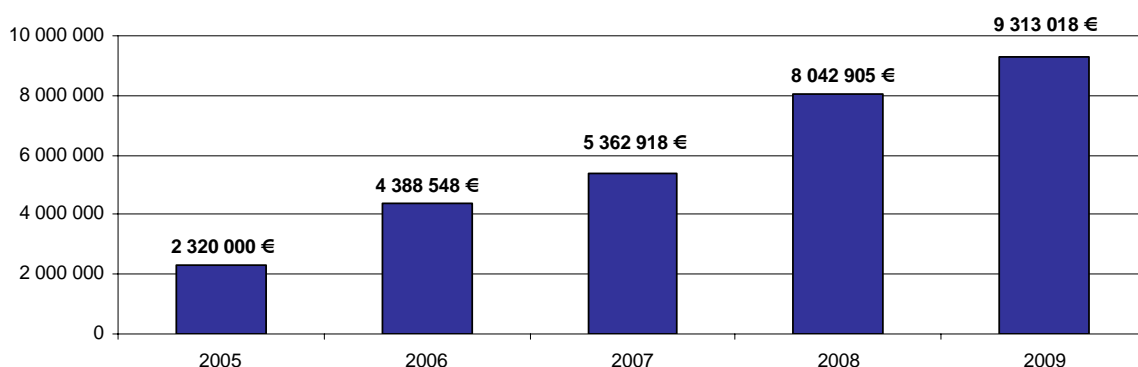
**E**n 2009, les membres du CCAH ont financé des projets d'établissements et de services à hauteur de **9.313.018 €**.

Parmi les 103 projets soutenus,

- **8.903.733 €** ont été accordés pour 79 d'établissements,
- **409.285 €** ont été accordés pour 24 services.

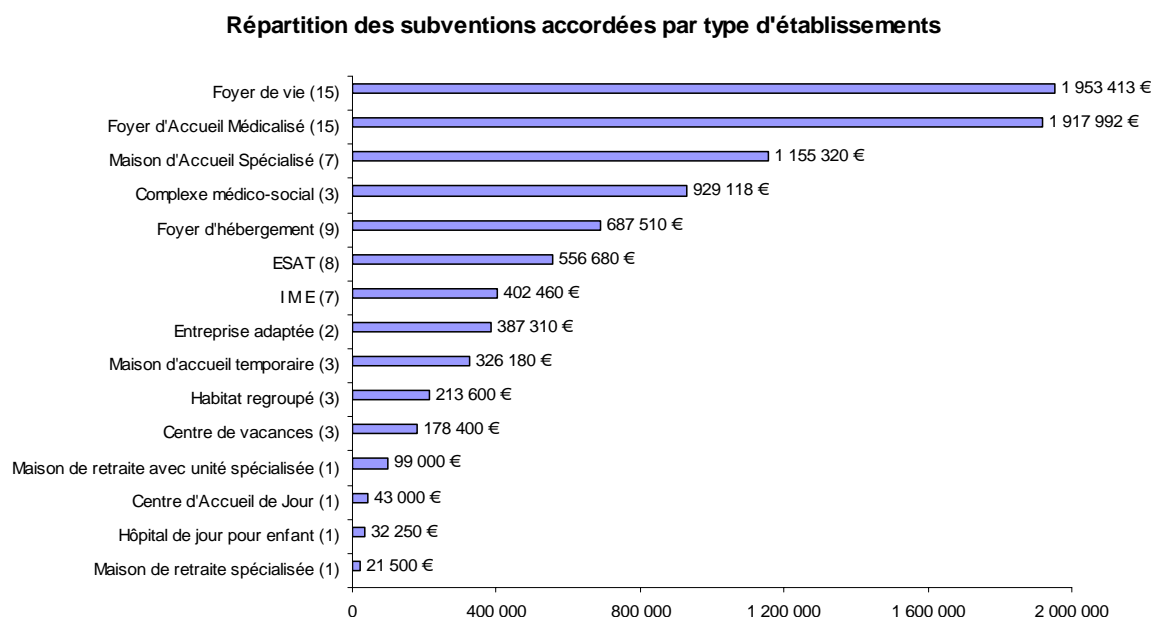
Une mobilisation financière croissante des membres adhérents :

### Evolution des subventions accordées au cours des 5 dernières années



L'implication financière des membres adhérents du CCAH est en constante augmentation depuis 2005. Entre 2008 et 2009, nous pouvons constater une augmentation de 15,8% des financements accordés.

## a. Répartition des subventions accordées par type d'établissements



(\*) Ce chiffre correspond au nombre de structures financées.

## b. Quelques établissements soutenus en 2009

### **IME « Jean-Paul » – Evry – Essonne (91)**

*L'Association Nationale des Parents d'Enfants Aveugles (ANPEA) existe depuis plus de 40 ans. L'Institut Médico-Educatif Jean-Paul, géré par cette association, a ouvert ses portes en octobre 2006 à Evry.*

L'IME accueille 55 enfants déficients visuels multi handicapés. Leur prise en charge nécessite le recours à des techniques particulières et implique, pour les équipes accompagnantes, une haute technicité professionnelle.

L'IME a souhaité enrichir l'environnement des enfants en leur proposant de nouveaux espaces de jeux. Dans le projet initial, l'aménagement extérieur n'avait pas été pris en compte. Aussi, l'IME a voulu se doter d'un jardin des cinq sens pour permettre aux enfants déficients visuels d'enrichir leur connaissance et leur appréhension du monde extérieur à travers le toucher et l'odorat.

Par ailleurs, et toujours dans l'objectif de diversifier les activités ludiques, l'IME a souhaité se doter d'un parc « d'objets roulants identifiés ». Tricycles, bicyclettes et pousse-pousse adaptés donneront ainsi l'occasion aux enfants de profiter de la campagne toute proche à travers une nouvelle activité et dans des conditions de sécurité satisfaisantes.

**L'IME « Jean-Paul » a obtenu une subvention d'un montant de 150.500 €.**

## **Centre de vacances de Costebelle – Hyères – Var (83)**

*Créée en 1956 par les Scouts et les Guides de France, l'Association Nationale Animation et Education (ANAE) a pour objectif de créer, gérer et animer des centres de loisirs au bénéfice d'enfants et d'adultes présentant un handicap moteur, sensoriel ou mental.*

*Aujourd'hui, l'ANAE gère trois établissements dont une résidence implantée à Hyères-Les Palmiers : la villa de Costebelle. Ce centre de vacances fait l'objet d'un ambitieux projet de rénovation.*

Le centre de Costebelle propose aux familles un temps de rupture et une prise en charge de leurs enfants en séjour de vacances. Il peut accueillir soixante dix-huit personnes simultanément. Les séjours, d'une durée comprise entre une et trois semaines, sont financés par les familles. L'attachement des utilisateurs au centre est réel puisque le taux de fidélité est de 65% d'une année sur l'autre.

La villa de Costebelle a été acquise par l'ANAE en 1976. Elle se situe dans un quartier résidentiel. L'ensemble est composé de deux imposants bâtiments de caractère, construits en 1920, qui se nichent au cœur d'un magnifique parc ombragé de 4 700 m<sup>2</sup>. La villa de Costebelle n'a pas bénéficié pendant 40 ans de rénovations majeures. Ainsi, les bâtiments ont vieilli et le niveau de confort ne permettait plus d'accueillir les personnes dans de bonnes conditions.

Un important projet de réhabilitation, pour lequel le CCAH a été sollicité, est en cours.

**Le centre ANAE de Costebelle a obtenu une subvention  
d'un montant de 182.750 €.**

## **Foyer d'accueil médicalisé – Saint Girons – Ariège (09)**

*L'association pour Adultes et Jeunes Handicapés de l'Ariège (APAJH), qui gère 23 établissements et services dans le département de l'Ariège, s'est engagée dans la construction et dans la gestion d'un FAM. Celui-ci accueillera, en décembre 2010, 20 personnes atteintes de pathologies physiques graves : blessés médullaires à la suite d'un accident ou d'une lésion non traumatique, handicaps neurologiques très lourds consécutifs à des accidents vasculaires cérébraux, en particulier des personnes atteintes du « locked-in-syndrome ».*

Ce projet expérimental se situe à la limite de l'environnement sanitaire et du secteur médico-social. L'association se donne pour mission de lutter contre la grande dépendance physique et morale des résidents par tous les moyens humains et techniques modernes. L'accueil dans cet établissement s'inscrit dans la continuité d'une prise en charge hospitalière et propose de construire un projet de vie entre domicile et établissement qui tienne compte de l'intensité de la dépendance et des besoins de soins quotidiens des personnes concernées.

Un projet de soins renforcés et d'activités socialisantes sera ainsi mis en place avec chaque personne dans le but de favoriser son autonomie et son intégration sociale, et ce, malgré le défi que représente sa situation de handicap grave.

Le niveau d'équipement médical et technique, ainsi que le ratio d'encadrement de 2 pour 1 en font un projet particulièrement innovant.

**Le FAM de Saint Girons a obtenu une subvention d'un montant de 248.346 €.**

## **Foyer de vie pour personnes handicapées vieillissantes La Chesnardière – Fougères – Ile-et-Vilaine (35)**

*Créé par l'Association Anne Boivent, le foyer de vie pour personnes handicapées vieillissantes La Chesnardière de Fougères (35) ouvrira ses portes en juillet 2010. Il accueillera 30 personnes vieillissantes, et ce, quel que soit leur handicap.*

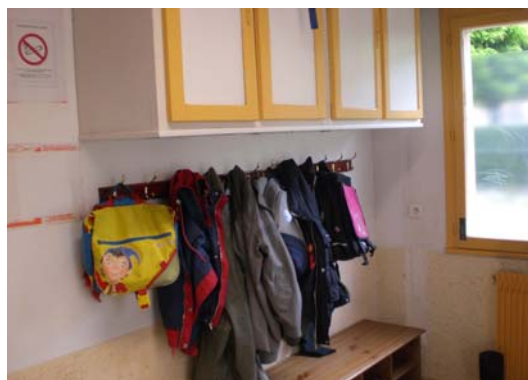
Implanté au cœur du parc de la Chesnardière situé dans le centre-ville de Fougères, le foyer de vie partagera le site avec un collège, une école maternelle et l'EHPAD La Chesnardière. Cette proximité permettra d'accueillir si besoin d'une part la personne handicapée au sein du foyer de vie et d'autre part ses parents au sein de l'EHPAD. Ainsi, il n'y aura pas de rupture, les liens familiaux seront préservés et les activités communes pourront être maintenues.

Les futurs résidents seront répartis dans trois unités de vie de dix personnes avec une place d'accueil temporaire dans chaque unité et disposeront chacun d'une chambre individuelle.

L'équipe pluridisciplinaire, issue à la fois du secteur gériatrique et du secteur du handicap assurera un accompagnement approprié à cette population vieillissante.

**Le Foyer de vie la Chesnardière  
a obtenu une subvention d'un montant de 313.500 €.**

## **Hôpital de jour – Chevilly-Larue – Val-de-Marne (94)**



*L'association de l'Elan Retrouvé a été fondée en 1948 pour créer et promouvoir des structures sanitaires de réadaptation et de réinsertion à destination des personnes handicapées psychiques. L'hôpital de jour de Chevilly-Larue accueille 25 enfants et adolescents autistes de 6 à 14 ans relevant de soins ambulatoires quotidiens.*

L'établissement assure une prise en charge pédagogique et thérapeutique. Chaque enfant y suit des ateliers scolaires et informatiques et

participe également à de multiples activités : équitation, arts plastiques, danse, conte, jardinage, piscine, théâtre, orientation, expression corporelle...

Lors de la reprise de l'établissement par l'Elan Retrouvé en juillet 2008, aucun espace extérieur aménagé n'était offert aux enfants durant leurs temps de récréation.

L'association a souhaité aménager la cour et le jardin et mettre à la disposition des enfants un parcours de jeu composé de balançoires, d'une structure de jeux et d'un camp indien. Au-delà de sa dimension ludique, cet espace doit être considéré comme un support de travail. Il favorise le développement psychomoteur de l'enfant à travers la mise en jeu d'une motricité ludique ainsi que la communication et la socialisation, défaillants chez l'enfant autiste.

**L'hôpital de jour de Chevilly-Larue  
a obtenu une subvention d'un montant de 64.500 €.**

## ESAT du Clos Chamero y – Beaune – Côte d’Or (21)



*L’Etablissement de Service et Aide par le Travail du Clos du Chamero y est géré par l’association des Papillons Blancs de Beaune et sa Région. Créé en 1966, il accueille 93 personnes en situation de handicap mental.*

L’ESAT propose six activités professionnelles : sous-traitance industrielle, viticulture, espaces verts, pressing en magasin, prestations sur site et restauration.

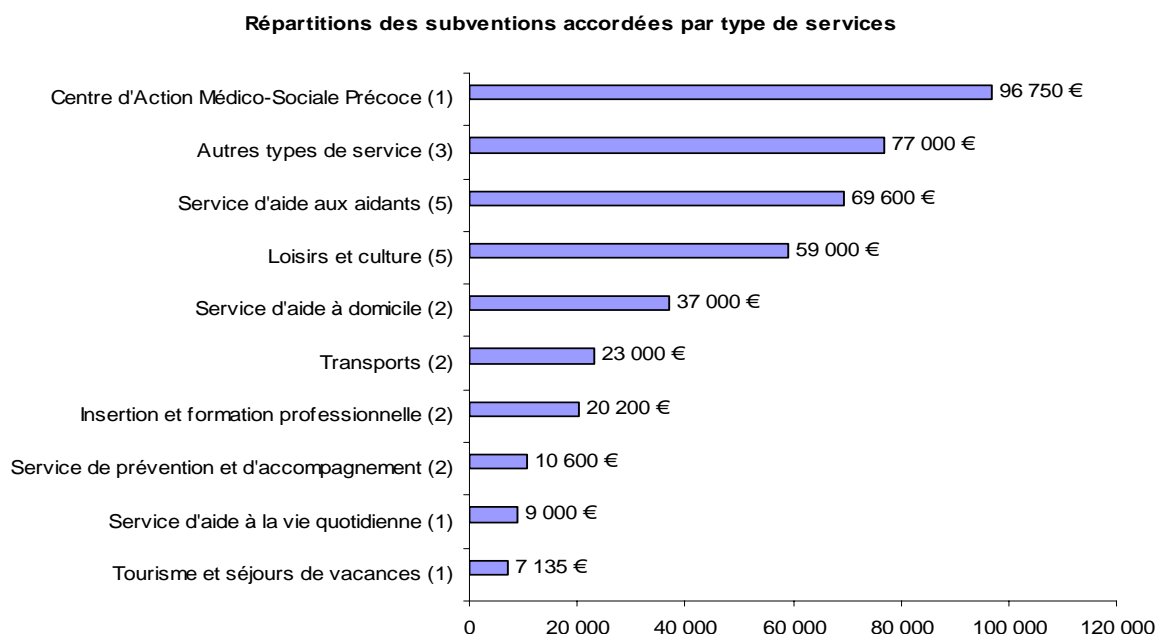
L’activité de restauration et la création d’un espace cafétéria de qualité sont des éléments essentiels du projet de l’établissement.

La production de repas est au cœur du projet professionnel des travailleurs. Les conditions de travail y sont très proches de celles du milieu ordinaire. La majorité des activités professionnelles ayant lieu hors les murs, le déjeuner, au sein de l’établissement, est un moment fort de la journée. Tous les travailleurs se retrouvent, discutent et échangent.

L’espace cuisine n’étant plus aux normes et la pérennité de l’activité ainsi menacée, l’association a engagé des travaux de rénovation. Elle a envisagé également la reconfiguration de l’espace de restauration pour créer un lieu convivial et adapté à l’augmentation prochaine de la capacité d’accueil de l’établissement. Ces projets de réhabilitation contribuent ainsi à l’amélioration des conditions d’accueil.

### **L’ESAT du Clos Chamero y a obtenu une subvention d’un montant de 136.500 €.**

#### ***c. Répartition des subventions accordées par type de services***



(\*) Ce chiffre correspond au nombre de services financés.

## **d. Quelques projets de services soutenus en 2009**

### **Handi Plus 06 – Antibes – Alpes Maritimes (06)**

*En 2006, Dominique LEROY, un ingénieur d'études en informatique, s'engage dans la création d'une association de services à la personne dédiée au transport adapté dans la région d'Antibes.*

Depuis sa création, l'activité de HANDI PLUS 06 est en plein développement et répond à des demandes de plus en plus spécifiques et personnalisées de personnes en perte d'autonomie. La place accordée à la question du handicap est bien réelle puisque 40% des adhérents au service Handi-Plus 06 sont des personnes handicapées. L'association a noué de nombreux partenariats aussi bien avec les pouvoirs publics (DDTEFP, Conseil Régional, CCAS d'Antibes, AGEFIPH, MDPH des Alpes-Maritimes) qu'avec des partenaires associatifs de premier plan (APF, AFM).

Avant de se lancer dans la création de Handi-Plus 06, le porteur de projet a réalisé une étude de marché portant sur l'offre de transport adapté existante dans la région. Il s'avère que les prestations proposées par Handi-Plus 06, basées sur un accompagnement très individualisé pour un coût relativement attractif, rencontrent peu ou pas de concurrence dans la région. Actuellement, Handi-Plus 06 assure près de 150 accompagnements par semaine et compte une petite centaine d'adhérents.

Le développement de l'association est lié à l'augmentation rapide du parc de véhicules puisque victime de son succès, elle ne peut pas toujours satisfaire toutes les demandes qu'elle reçoit.

**HANDI PLUS 06 a obtenu une subvention d'un montant de 28 000 €.**

### **APF Ecoute Parents**



Des parents d'enfant en situation de handicap\* à votre écoute

N° Vert d'écoute et de soutien\*  
**0 800 800 766**

Le lundi de 9 h à 11 h  
Le mardi de 9 h à 12 h  
Le mercredi de 20 h à 22 h  
Le jeudi de 14 h à 16 h  
Le vendredi de 18 h à 20 h

\* handicap moteur avec ou sans troubles associés, polyhandicap (appel anonyme et gratuit à partir d'un poste fixe)  
APF Ecoute Infos, 17 bd Blanqui, 75013 Paris - Tél : 01 40 78 27 25  
www.ecoute-infos.apf.asso.fr - ecoute-infos@apf.asso.fr

*Créé par l'Association des Paralysés de France, le service d'écoute « APF Ecoute Parents » consiste en l'ouverture d'une ligne téléphonique gratuite ouverte aux parents d'enfants en situation de handicap physique. La particularité de ce projet réside dans une écoute basée sur la « pair émulation » : les écoutants bénévoles sont eux-mêmes des parents d'enfants handicapés.*

Les personnes ciblées par ce service sont prioritairement les parents récemment confrontés au handicap de leur enfant, recherchant alors l'écoute « compréhensive » d'une personne ayant connu une situation semblable et des réponses concrètes concernant les droits et démarches, les lieux et associations ressources. L'écoute proposée est anonyme et se fait sur des plages horaires fixes et quotidiennes.

Bien que bénévoles, les écoutants ont suivi une formation initiale à l'écoute. Ils disposent, dans le cadre de ce service, d'outils d'aide à l'écoute, d'un outil internet leur permettant d'échanger entre eux sur leurs pratiques. Ils sont réunis plusieurs fois par an pour échanger sur leurs pratiques avec un psychologue référent et suivre des formations complémentaires à l'écoute, à l'information et à l'orientation des appelants.

**APF Ecoute Parents  
a obtenu une subvention d'un montant de 24.000 €.**

## **CAMSP Le Moulin Vert – Paris (75)**



*Créé en janvier 2009 par l'association Le Moulin Vert, le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce Le Moulin Vert a pour vocation la prévention, le dépistage et l'évaluation des besoins d'enfants âgés de 0 à 6 ans pour lesquels il y a une suspicion de déficits sensoriels, moteurs ou mentaux. Il accompagne chaque année 220 enfants et leurs familles.*

Situé dans le 15<sup>e</sup> arrondissement de Paris, le CAMSP Le Moulin Vert est un lieu d'accueil et de communication pour les parents de l'ouest parisien étant confrontés à l'annonce du handicap de leur enfant. L'équipe du CAMSP, composée d'éducateurs, de psychomotriciens, de kinésithérapeutes, d'orthophonistes, de pédopsychiatres et d'assistantes sociales travaillent en complémentarité pour les informer sur la nature des troubles et leurs conséquences. Elle est également vigilante aux situations d'angoisse et d'inquiétude que peuvent ressentir les familles. Ce rôle de soutien et de réconfort est particulièrement nécessaire à l'annonce du handicap. Adaptée aux besoins de chaque enfant, la prise en charge se fait en lien avec la famille et les réseaux de professionnels de l'éducation, de la santé et de l'action sociale et médico-sociale. L'équipe a donc un rôle de coordinateur et travaille notamment en étroite collaboration avec les services de maternité de Paris.

**Le CAMSP Le Moulin Vert  
a obtenu une subvention d'un montant de 107.500 €.**

## **Groupe d'entraide mutuelle itinérant (GEM) – Vendôme – Loir-et-Cher (41)**

*Créée en 1990, l'Association Espoir Vallée du Loir gère depuis 2008 un Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM). Cette structure est spécifiquement dédiée à l'accueil des personnes en souffrance psychique en dehors des services psychiatriques.*

Ainsi que le prévoit le cahier des charges des GEM, ils ont pour but de favoriser le lien social, de rompre l'isolement des personnes en souffrance psychique et de leur offrir un lieu où elles peuvent se retrouver autour de projets et d'activités, élaborés en commun.

Le GEM situé à Vendôme, petite ville en zone rurale, est fréquenté de manière satisfaisante, néanmoins il ne permet pas d'atteindre les personnes isolées dans les territoires plus reculés du département.

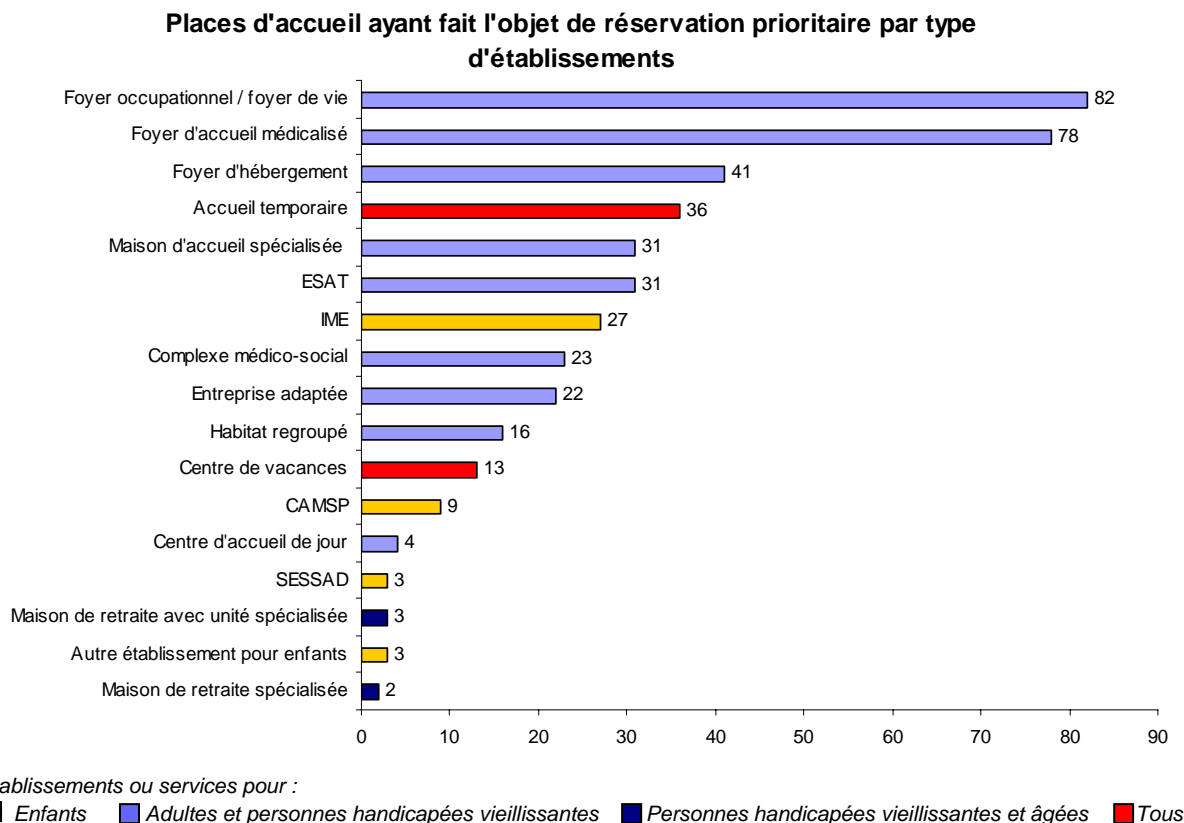
C'est pourquoi le projet d'un GEM itinérant pour aller au devant des personnes les plus vulnérables a pris corps peu à peu dans l'esprit de l'association gestionnaire et des adhérents du GEM.

Grâce à l'achat d'un véhicule de 9 places et de matériel adapté, des ateliers et groupes de paroles pourront être implantés dans différentes petites communes du Loir-et-Cher, de manière à tisser un lien social autour des personnes souffrant de handicap psychique et à sensibiliser l'ensemble de la population à ces troubles encore méconnus.

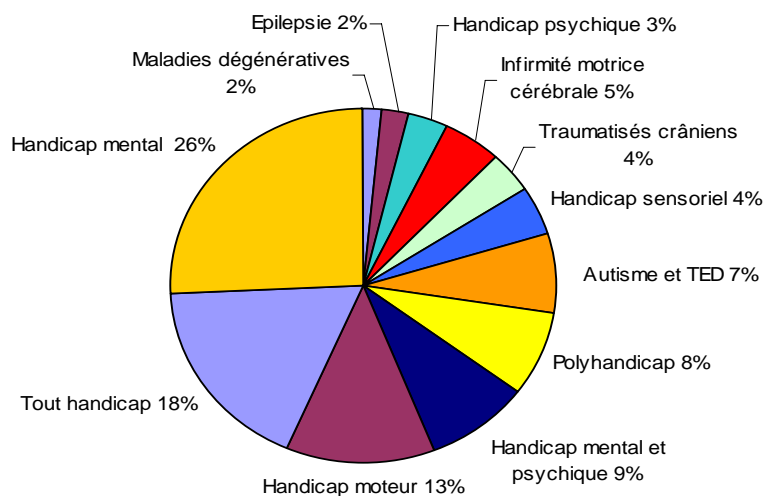
**Le GEM itinérant a obtenu  
une subvention d'un montant de 18.000 €.**

**e. Places d'accueil ayant fait l'objet de réservation prioritaire par type d'établissements et de public**

**424** places d'accueil ont fait l'objet d'une « réservation prioritaire » destinée à des personnes handicapées affiliées aux membres adhérents du CCAH. De 2008 à 2009, le nombre de places réservées à travers l'attribution des subventions **a augmenté de 11,3%**.



### Places d'accueil ayant fait l'objet de réservation prioritaire par type de handicap



**Ainsi, au 31 décembre 2009, les membres adhérents disposent collectivement de 4.603 places d'accueil prioritaires.**

Les droits réservataires sont en effet, par principe, mutualisés entre les membres adhérents. Cette décision permet de valoriser les efforts réalisés par l'ensemble des membres adhérents et de développer l'accueil en établissement des personnes handicapées au niveau national.

## 2. Services en direction des personnes handicapées et de leurs familles

*Le CCAH est depuis sa création un pôle ressource au service des personnes handicapées et de leur famille.*

*Il apporte aux ressortissants de ses membres adhérents informations, conseils et orientations vers les organismes et les services pertinents. Il propose également un accompagnement à la recherche de place en établissements spécialisés.*

*Au-delà de sa mission technique, il faut souligner son rôle important en termes de soutien et d'écoute auprès des familles et des personnes handicapées souvent plongées dans des situations professionnelles et personnelles difficiles.*

L'année 2009 confirme la baisse de demande de recherche de places. Cette tendance est à mettre en relation avec le rôle de guichet unique joué, depuis la loi du 11 février 2005, par les Maisons Départementales des Personnes Handicapées.

Les MDPH doivent désormais assurer un accompagnement cohérent et continu des personnes handicapées allant de la définition du projet de vie à l'admission en établissement. Les demandes d'admission en établissements spécialisés transitent donc de plus en plus par leurs services.

Pour une meilleure synergie, le partenariat entre le CCAH et les différentes MDPH continue à se développer.

L'accompagnement à la recherche de place se concentre dans la majorité des cas sur les situations les plus difficiles à résoudre (handicaps rares, départements d'outre-mer...). La plupart du temps, les familles ont déjà effectué des recherches, contacté de nombreux établissements et l'aide du CCAH intervient comme un soutien supplémentaire.

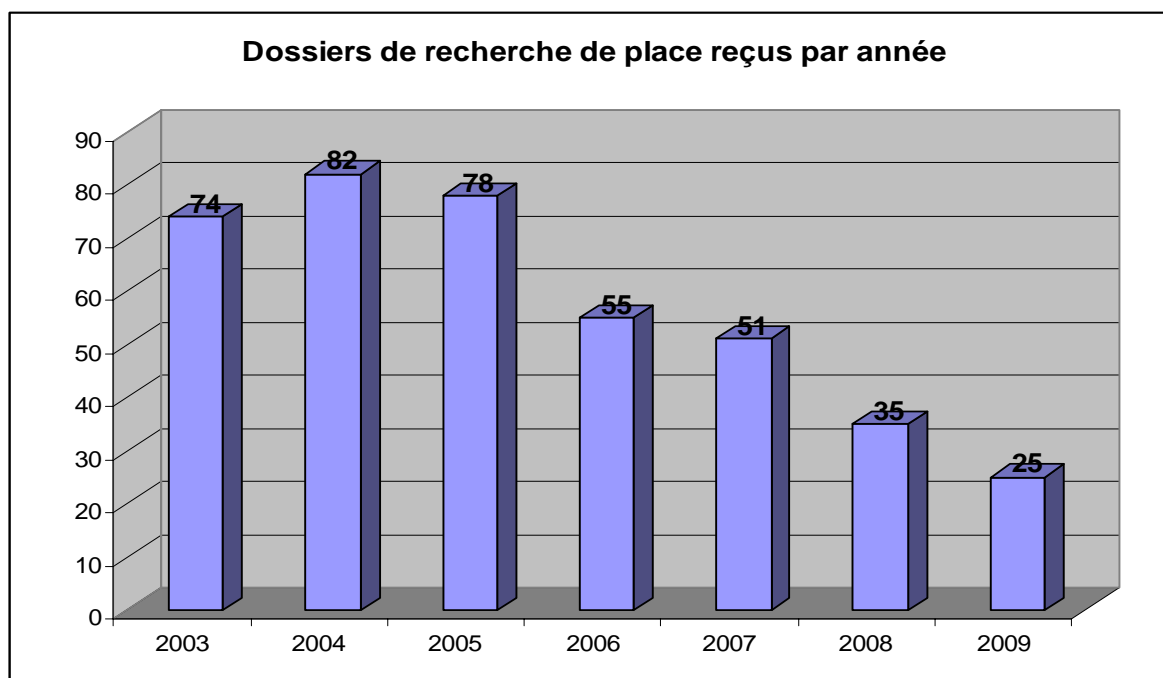
## 2.1 Recherche de place en établissement ou service spécialisé

Le 29 octobre 2009, afin d'actualiser sa file active de dossiers de recherche de place, le CCAH a relancé les 202 familles ou personnes handicapées ayant un dossier de demande de placement en cours.

132 réponses sont arrivées. 28 personnes avaient trouvé une place en établissement (sans en répercuter l'information auprès du CCAH). 70 familles ou personnes handicapées n'ont pas donné suite à notre relance. Elles sont, bien sur, les bienvenues pour réactiver leur demande d'accompagnement.

Au 31 décembre 2009, 104 dossiers sont en cours d'étude dont 79 arrivés avant 2008.

### Nombre de dossiers enregistrés par année de 1999 à 2009



Au cours de l'année 2009, on compte 25 nouvelles demandes de placement en établissement spécialisé.

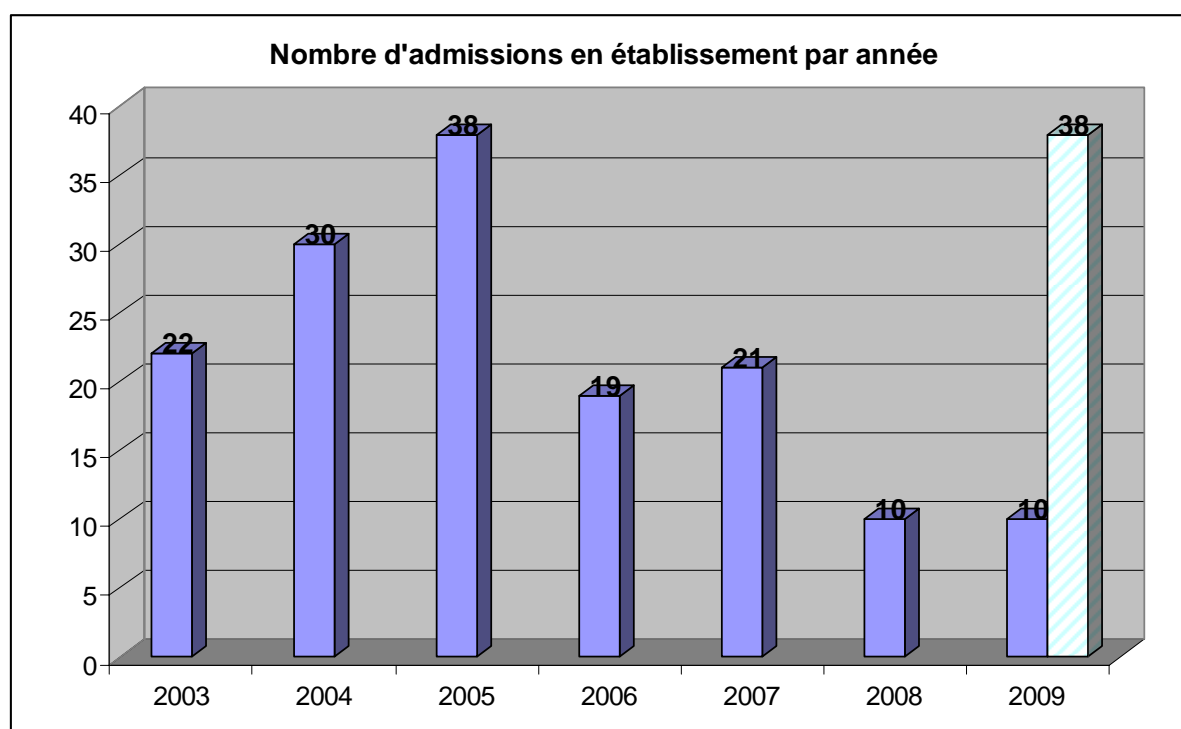
On constate une baisse régulière des demandes de placement depuis 2004. En 2009, elles baissent de 29 % par rapport à 2008. De la même façon, en 2008, elles chutent de 32% par rapport à 2007.

### Provenance des demandes

- 12 ont été adressées directement par les personnes handicapées ou leur famille ;
- 11 ont été transmises par les services sociaux des membres adhérents du CCAH ;
- 2 proviennent de services sociaux d'autres organismes.

## 2.2 Résultats obtenus en matière de solution d'accueil en établissement spécialisé

*Nombre d'admissions en établissement réalisées par année de 1999 à 2009*



Le nombre d'admission pour l'année 2009 est « artificiellement » élevé en raison de l'actualisation de la file active de dossiers de placement qui a révélé 28 placements non communiqués au CCAH les années précédentes.

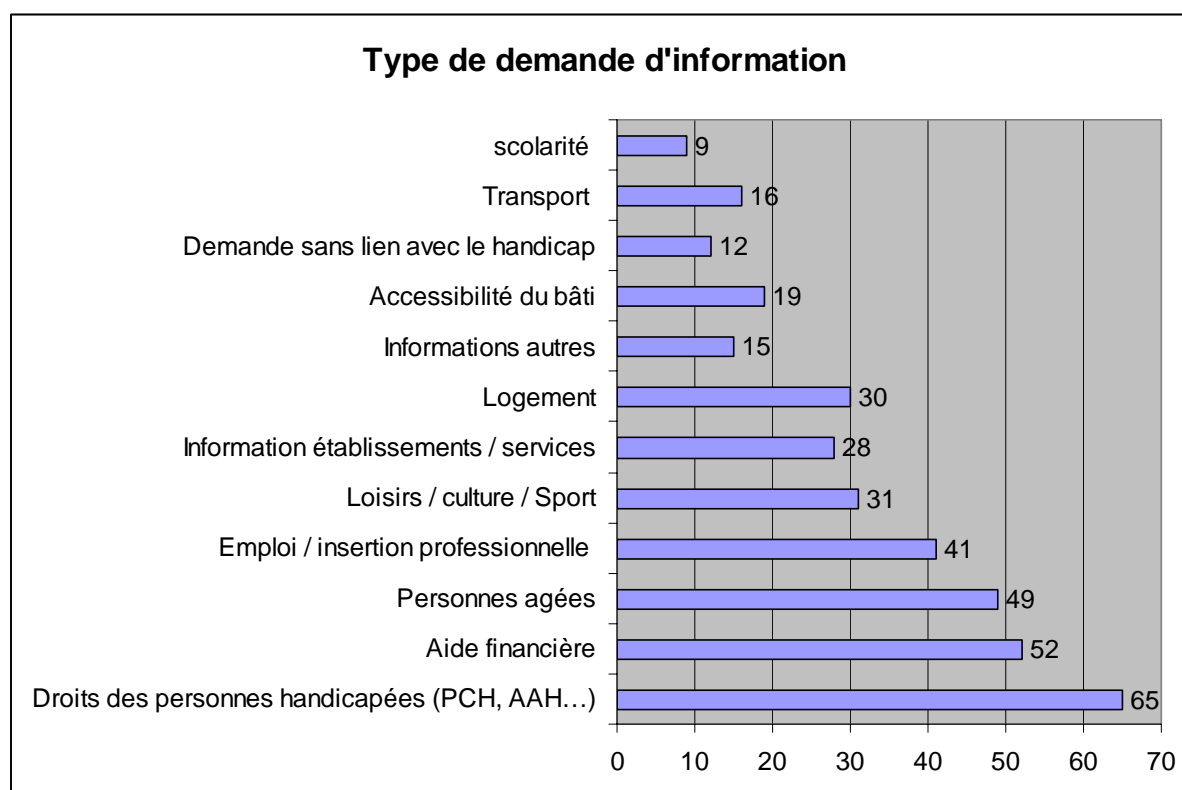
Au 21 octobre 2009, 10 admissions en établissement spécialisé avaient été réalisées. On peut conclure à une stagnation du nombre de placement.

Cependant, le ratio *Admission / Dossiers arrivés* est stable. Il est compris sur la période 2004/2009 entre 0.3 et 0.4.

	Nouveaux dossiers	Admissions	Ratio Admissions / Nouveaux dossiers
2004	82	30	0,4
2005	78	38	0,5
2006	55	19	0,3
2007	51	21	0,4
2008	35	10	0,3
2009	25	10 (38)	0,4 (1,5)

## 2.3 Information et orientation des personnes handicapées et de leurs familles

L'équipe du CCAH informe et oriente les familles dans tous les domaines concernant le handicap. En 2009, le CCAH a répondu à 367 demandes.



## 3. Orientation scolaire et professionnelle - Formation et Accès à l'emploi

Dans le cadre de ses activités de conseils et d'information auprès des personnes handicapées et de leurs familles, le CCAH mène une action spécifique en direction des enfants, adolescents et jeunes adultes souhaitant bénéficier de la meilleure scolarité, intégrer une formation qualifiante ou trouver un emploi. L'objectif est l'insertion du jeune dans la vie professionnelle ordinaire ou dans le secteur du travail protégé.

A ce titre, l'équipe du CCAH informe et oriente le jeune et sa famille sur les différentes formations existantes, sur les possibilités d'accéder à l'emploi en milieu ordinaire et le cas échéant entame un travail de recherche de place dans un établissement correspondant à ses attentes : institut médico-pédagogique, institut médico-professionnel, centre de rééducation professionnelle, ESAT, entreprise adaptée.

Pour cette activité, le CCAH est autorisé à bénéficier des versements exonérateurs effectués au titre de la taxe d'apprentissage sur la partie « Orientation scolaire et professionnelle ».

## 4. Pôle d'information, d'échanges, de conseils et d'expertise

### 4.1 Formation professionnelle continue : un développement de l'offre en direction des entreprises

**E**n 2009, le CCAH a continué d'animer auprès de ses membres adhérents la formation intitulée « Droits et ressources des personnes handicapées ». Destinée aux collaborateurs des services d'action sociale, cette formation permet de dresser un panorama complet du secteur du handicap, un temps étant réservé à la rencontre avec un professionnel bien souvent à l'occasion d'une visite d'établissement. 42 collaborateurs, salariés des membres adhérents du CCAH, ont suivi cette formation.

2009 aura également vu le lancement d'une offre de formation destinée aux entreprises. A travers un module intitulé « recrutement et intégration des personnes handicapées dans l'entreprise », cette formation s'adresse principalement aux collaborateurs des services des ressources humaines en charge de l'emploi. En effet, devant le renforcement des obligations faites aux entreprises en matière de recrutement ou de maintien dans l'emploi des personnes handicapées, nombreuses sont celles qui s'intéressent au secteur et à ses spécificités.

En 2009, le CCAH a notamment commencé à travailler avec l'entreprise Groupama en animant un programme créé sur mesure pour cette entreprise. Les deux principaux thèmes abordés au cours de ces sessions courtes d'une journée sont le contexte juridique propre à l'emploi des personnes handicapées ainsi que la découverte des réseaux associatifs et institutionnels propres au secteur. Cette formation doit se poursuivre en 2010.

### 4.2 Des partenariats concrets

**P**rendre le temps de la réflexion, rassembler des acteurs d'horizons différents, témoigner, rapporter son expérience ou son expertise, bref réfléchir ensemble certes, mais pour toujours mieux agir. Cette double approche s'affirme au cours des années et enrichit les missions de l'association. Loin d'être bipolaire, elle favorise au contraire l'efficacité et la pertinence des actions entreprises.

#### **- Avec les membres de l'association**

**Ocirp** : partenaire officiel de la manifestation « acteurs économiques et handicap », membre du groupe de sélection des projets, membre du jury,

**D&O** : partenaire officiel de la manifestation itinérante « handicap et dépendance », membre du jury « prix handicap D&O »,

**Vauban-Humanis** : pré-étude sur les expériences d'accueil des personnes handicapées vieillissantes

**Novalis-Taitbout** : partenaire du projet de création d'un FAM pour personnes handicapées vieillissantes situé au cœur d'un pôle gérontologique.

## **- Avec des partenaires extérieurs**

**Action pour l'Information, le développement et les Etudes sur le Relais des Aidants « AIDER » :** Groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) créé en 2008. Une convention de partenariat a été signée en 2009 avec le CCAH, en qualité de membre associé. Une grande enquête est en cours de réalisation afin de publier en 2010 le livre blanc du relais aux aidants.

**Recherche action Dom-Hestia - CNSA :** « La prévention de l'isolement et de la désocialisation des personnes handicapées dépendantes vivant au domicile ». Le CCAH a été membre du groupe de travail « institutionnel ». L'étude complète est parue en décembre 2009.

## **- Avec des partenaires institutionnels**

### **Les MDPH**

#### MDPH de Paris (75)

Suite à la signature de la convention le 7 avril, le partenariat a pu être mis en place :

- Fonds de compensation : communication des informations nécessaires à l'étude des aides individuelles,
- Services et établissements : communication sur la création de nouveaux établissements ou services sur Paris et l'Ile-de-France,
- Recherche de place : communication sur les personnes domiciliées à Paris et ayant sollicité le CCAH pour une recherche de place.

#### MDPH de Savoie (73)

La convention a été signée en décembre 2009.

- Une formation des personnels d'accueil sera assurée par le CCAH début 2010. Elle se déroulera sur 3 jours,
- Lancement de la communication auprès de la MDPH sur le Fonds de compensation, les services et établissements.

#### MDPH de Meurthe-et-Moselle (54)

La convention a été signée en décembre 2009.

- Lancement de la communication auprès de la MDPH sur le Fonds de compensation, les services et établissements.

### **L'ANCV**

Le partenariat avec l'Agence nationale des chèques vacances, établissement public, s'est concrétisé en juillet 2009 par la signature d'une convention bi-partite. Celle-ci a permis la mise en œuvre du programme d'**aide au départ en vacances des travailleurs d'ESAT et anciens travailleurs vivant en foyer d'hébergement**.

En effet, les ESAT ferment pour la plupart fin juillet pour deux voire trois semaines consécutives, ainsi que durant les fêtes de fin d'année. Les foyers d'hébergement, bien qu'ouverts, ne sont pas dotés de moyens humains nécessaires à l'accompagnement en journée des travailleurs en vacances. Les personnes qui peuvent se rendre dans leurs familles respectives le font, mais ce n'est pas le cas de tous, loin de là. Par ailleurs, l'intérêt d'un séjour hors de la famille peut s'avérer bénéfique pour certains. Le coût moyen d'un séjour adapté s'élève à 1200 € pour 10 jours, ce qui représente un vrai frein au départ pour des travailleurs dont le « reste à vivre » mensuel peut varier de 200 à 340€, selon les situations.

L'aide financière accordée, sous forme de chèque vacances, s'élève ainsi à 550€ par séjour cofinancée à hauteur de 350€ par l'ANCV et de 200€ par les membres du CCAH.

Le CCAH, en lien avec l'ANCV, a ainsi élaboré un appel à projets à l'intention des Directeurs d'ESAT, pour déployer une information précise quant aux modalités pratiques de ce nouveau dispositif. Parallèlement le CCAH a mis en place une commission d'attribution, composée de différents membres concernés par ce projet. Il en organise les réunions et gère le suivi des décisions. Enfin, il revient au CCAH de dresser le bilan annuel du programme.

Pour cette année expérimentale, 4 membres adhérents du CCAH se sont engagés financièrement pour participer au départ en vacances des travailleurs d'ESAT, en finançant notamment le surcout lié à leur handicap.

↳ **342 dossiers ont été instruits, 317 personnes ont pu partir en vacances.**

Sur l'ensemble des projets, 86 % étaient des séjours adaptés organisés par des prestataires spécialisés et agréés, 10 % concernaient des séjours en milieu ordinaire et 4% des séjours organisés avec la famille. Pour les séjours de Noël, il est à noter l'isolement et la grande solitude des personnes handicapées. Pour l'immense majorité, les souhaits de vacances tiennent à une cause : « l'impossibilité » d'être accueilli en famille pour les fêtes. Les séjours sont de ce fait organisés par les directeurs d'Esat pour que les deux réveillons (Noël et jour de l'an) soient compris dans les vacances afin que la personne ne se retrouve pas seule pour ces moments, festifs pour la plupart d'entre nous.

Ce partenariat avec l'ANCV se concrétise également par la participation au groupe « Tourisme et handicap », une intervention aux Assises du Tourisme social, et la participation en 2010 à un nouveau groupe de réflexion.



## **La CNSA**

Le CCAH a été sollicité par la CNSA pour être partenaire de son appel à projets sur le thème de la **meilleure réalisation architecturale médico-sociale**.

Une mention spéciale est attribuée à un établissement accueillant des personnes handicapées vieillissantes. Le CCAH est associé à cette mention spéciale en accordant un prix de 10.000€. Les dossiers seront examinés, en avril 2010, par un jury présidé par Aymeric Zubléna et composé de représentants des partenaires de ce prix et d'experts choisis conjointement.

## 4.3 Publications

La **Lettre du CCAH** change de formule avec un passage à 4 pages et une ligne éditoriale plus axée sur l'actualité du CCAH et de ses membres.

### Les Cahiers du CCAH

L'objectif de cette nouvelle publication est d'apporter informations, conseils et expertise afin de permettre d'aborder de manière synthétique un thème d'actualité du secteur mais également, dans une démarche plus pérenne, d'encourager la reproductibilité des expériences réussies.

- Cahier du CCAH numéro 1 publié en janvier 2009 : « L'accompagnement de la personne autiste en France »,
- Cahier du CCAH numéro 2 publié en septembre 2009 : « Des formes alternatives d'habitat pour favoriser l'autonomie ».



## 4.4 Le suivi des projets soutenus, une occasion de préparer l'avenir

En sa qualité de pôle ressource, et avec près de 1.300 établissements et services soutenus depuis près de 40 ans sur tout le territoire, le CCAH dispose d'un échantillon large et assez représentatif du secteur handicap en France. Les membres de l'association ont ainsi souhaité connaître, au-delà du suivi « classique » d'un financeur sur l'affectation des subventions allouées, la réalité du travail quotidien d'un établissement, et ses projets de développement dans le cadre des transformations actuelles du secteur médico-social.

Ce premier type de suivi des projets, depuis la création de l'association, a donné lieu à l'élaboration et à l'envoi, en juin 2009, de questionnaires aux associations gestionnaires (720), aux établissements (1.200) et services (50) subventionnés. Pour cette première enquête qualitative le choix a été d'envoyer le questionnaire à l'ensemble des associations et établissements soutenus depuis la création du CCAH.

Au 31 décembre 2009 le taux de retour est de 72.6% pour les établissements et services et de 75% pour les associations gestionnaires.

L'objectif est de faire paraître les résultats de cette grande étude pour le premier semestre 2010.

## 4.5 Mieux faire connaître les actions de l'association

### Evolution du site internet de l'association

Ouvert en mars 2008, le site de l'association « [www.ccah.fr](http://www.ccah.fr) » a vu sa fréquentation régulièrement croître, pour atteindre 31.000 visites uniques dans l'année, soit une augmentation de 82% par rapport à 2008. Les pages les plus régulièrement consultées concernent le financement des établissements et services, les actualités des membres et du secteur, les missions de l'association, les informations sur les aides individuelles, et le téléchargement des publications du CCAH (Lettre du CCAH, cahiers du CCAH, etc.). La page de présentation de l'appel à projets lancé en mars 2009 a connu un niveau de fréquentation important avec 2.900 visites et le site compte désormais 450 abonnés à la lettre du CCAH.

L'espace des membres, où sont actualisés quotidiennement les projets en cours de financement, et où sont téléchargeables des fiches techniques et des informations du secteur handicap, est consulté de manière très régulière et arrive en 10<sup>ème</sup> position des pages les plus lues.



### **Les Lauréats du CCAH**

Les Lauréats du CCAH sont un événement annuel qui permet de mettre en lumière à travers une remise de prix, d'une part les projets exemplaires soutenus au cours de l'année, et d'autre part le rôle de financeur éclairé des membres adhérents. L'objectif est également d'encourager la reproductibilité d'expériences innovantes.

Pour cette première édition, la cérémonie se tiendra à l'issue de la Journée Nationale du CCAH, en mars 2010.

#### **- Quatre catégories de Lauréats pour cette première édition**

- Les nouvelles formes innovantes d'accueil et d'accompagnement des personnes handicapées,
- L'Accueil des personnes handicapées vieillissantes,
- L'accès à l'emploi dans le milieu ordinaire et dans le milieu protégé,
- Vie sociale et autonomie,
- Prix spécial du jury.

#### **- La réunion du jury le 25 septembre 2009**

Le jury, était composé de 20 membres, répartis selon trois catégories :

- Les membres adhérents du CCAH,
- Les membres associés du CCAH,
- Des personnalités qualifiées.

Il convient de préciser que d'une année sur l'autre, un roulement se fera notamment dans les deux premières catégories afin que chacun des membres adhérents et associés puisse être représenté.

Une présélection de projets financés par les membres a ainsi été réalisée par l'équipe du CCAH selon les critères de recevabilité habituels. Le jury a ensuite statué en fonction de critères d'appréciation comme la création de passerelles avec le milieu dit « ordinaire », la participation des personnes handicapées, des familles et des professionnels dans la mise en œuvre du projet, la qualification des professionnels et pluridisciplinarité de l'équipe ou l'inscription du projet dans une démarche environnementale

## **5. Administration**

**(mise à jour au 1er mars 2010)**

**E**n 2009, les instances chargées statutairement de l'administration et du contrôle des comptes se sont réunies :

Bureau : 28 janvier, 7 avril et 23 novembre  
Conseil d'Administration : 28 avril et 9 décembre  
Assemblée Générale : 18 juin  
Commission de contrôle des comptes : 8 juin

Il convient de noter les changements suivants au sein du Conseil d'Administration :

- La Caisse Centrale d'Activités Sociales du personnel des industries électriques et gazière (CCAS) est désormais représentée par Martial Savel,
- Le groupe B2V (IRICASA) est désormais représenté par Christian Marie,
- L'Association Valentin Haüy (AVH) est désormais représentée par Jean-Marie Cierco,
- L'ADAPT est désormais représentée par Eric Blanchet,
- L'Unapei est désormais représentée, outre Thierry Nouvel, par Marie-France Epagneul,
- L'UNIOPSS, est désormais représentée par Johan Priou.

L'Assemblée Générale statutaire annuelle du 18 juin a :

- enregistré la désignation des deux représentants de l'APF et des deux représentants de l'Unapei au sein du Collège II,
- approuvé l'adhésion au CCAH en qualité de membre associé, de l'association UNAFTC,
- procédé à l'élection des membres de la Commission de contrôle des comptes : Christiane Legendre, Administrateur de la Mutuelle de l'industrie du pétrole (MIP), Jean-Paul Parat, Président de la Commission sociale du RESURCA, et Jean-Louis Soulié, Trésorier de la Mutuelle du Ministère de la Justice.

Le Conseil d'Administration